



Insultes, procédure pénale ?

Par **chambery73**, le **27/08/2017 à 22:59**

Bonjour,rnrnMa copine ce fait harceler depuis ce matin 11 h par un homme qui lui dit : "Tracy houhouuu Tracy". Et ce soir il a dit "la pute de St-Etienne, tu prends combien ? ". Est-ce que cette insulte fait partie des injures dans le code pénal ?rnrnMerci de votre compréhension, cordialement.

Par **SJ4**, le **27/08/2017 à 23:08**

bonjour,rnrnce n'est pas le code pénal mais la loi de 1881 qui défini l'injure. c'est bien un terme qui porte atteinte à l'honneur. mais il n'y a pas forcément infraction vu cette jurisprudence : <http://www.loi1881.fr/courrier-diffamatoire-envers-destinataire>

Par **chambery73**, le **28/08/2017 à 01:51**

D'accord merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2017 à 12:47**

Bonjour,rnrnSi ces propos se renouvellent, que votre copine réponde ceci : "Toutes les conversations qui me sont adressées sont enregistrées ainsi que les numéros qui appellent, ces enregistrement pouvant être produits devant un tribunal."rncela devrait calmer rapidement

l'harceleur.